

# **CONSEIL MUNICIPAL**

---

## **Procès-verbal**

**Séance du 17 septembre 2025**

## Conseil Municipal du 17 septembre 2025

### ORDRE DU JOUR

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

1/ Séance du conseil municipal du 2 juillet 2025 : approbation du procès-verbal

#### **RESSOURCES HUMAINES**

2/ Mise à jour du tableau des emplois

3/ Mise disposition du personnel du CCAS auprès de la Commune

#### **FINANCES**

4/ ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public

#### **CULTURE**

5/ Réseau des médiathèques – convention cadre de fonctionnement

6/ GRDF : redevance d'occupation du domaine public

#### **TRAVAUX**

7/ Ecole Germaine Tillion – Suivi des données collectées par des objets connectés – contrat SMART avec Morbihan Energie

#### **ENVIRONNEMENT**

8/ Approbation de l'engagement de la commune dans la démarche d'élaboration du Plan de Massif de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) du Massif des Landes Alréennes

#### **EDUCATION**

9/ Ecole Xavier Grall – Convention de mise à disposition de l'animateur nature

#### **MARCHES PUBLICS**

10/ Travaux de construction d'un terrain de tennis recouvert d'une structure aluminium bâchée – avenant n°1

11/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2025-91 à 2025-119 inclus

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 septembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 11 septembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

**Etaient présents :** Franck VALLEIN, François POMMOIS, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Rémy GUILLOUZIC, Hervé GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Alix DE LEPINAU, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Anthony CARO.

**Absents représentés :** Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN a donné pouvoir à Stéphane LE MENAJOUR, Anne LE CORVEC a donné pouvoir à Nicolas LE GROS, Thierry PADELLEC a donné pouvoir à Madeleine TOSTEN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS.

**Absents excusés :** Yves LOIN, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO.

Nombre de conseillers en exercice : 25 - Présents : 16 - Pouvoirs : 5 - Votants : 21

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LAURENT

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 16 conseillers municipaux présents

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1/ Séance du conseil municipal du 2 juillet 2025 : approbation du procès-verbal**

Rapporteur : Franck VALLEIN

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 a été adressé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée. Chaque conseiller est invité à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou corrections qu'il souhaite y apporter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2025.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **2/ Mise à jour du tableau des emplois**

Rapporteur : Franck VALLEIN

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois pour tenir compte des évolutions de carrière :

☞ Pôle aménagement et cadre de vie / services techniques : suppression d'un emploi de directeur des services techniques au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un emploi de directeur des services techniques au grade d'ingénieur à temps complet à compter du 01/01/2026.

☞ Pôle aménagement et cadre de vie / services techniques : suppression d'un emploi d'agent en charge de la voirie au grade d'adjoint technique à temps complet et création d'un emploi de responsable du service espaces verts / voirie au grade d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/10/2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois

### 3/ Mise disposition du personnel du CCAS auprès de la Commune

Rapporteur : Franck VALLEIN

Depuis le transfert du domicile partagée à l'association Cette Famille, les missions du CCAS ont évolué pour se concentrer notamment sur :

- L'accueil et renseignements des administrés
- La délivrance des aides obligatoires et facultatives
- La gestion des logements locatifs sociaux
- La collecte et distribution banque alimentaire
- Les séniors (repas quinzomadaire, repas annuel, sortie journée, sortie annuelle, gym douce)
- Missions transverses et administratives (commissions, conseil d'administration, RH, budget, communication...)

Le CCAS emploie 2 agents à temps complet : la directrice et un agent d'accueil.

Les temps de travail étant excédentaires par rapport aux missions du CCAS, une réflexion a été engagée pour optimiser leur activité, en tenant compte :

- des besoins de la Commune et des compétences requises
- des plannings actuels des agents
- des compétences et capacités des agents

Le bureau municipal propose de :

- Limiter l'ouverture du CCAS aux matins de 8h30 à 12h, les missions du CCAS pouvant se réaliser pendant ce créneau.
  - Le reste du temps :
    - La directrice sera rattachée au service RH de la Commune afin de seconder la responsable du service compte tenu que le poste assistant RH à mi-temps n'a pas été pourvu. Cette mission pourra durer jusqu'au départ à la retraite de la directrice au 01/06/2027.
    - L'agent d'accueil interviendra en encadrement de la pause méridienne en période scolaire, soit environ 10h/sem. Elle pourra également être affectée au centre de loisirs pendant les vacances, sous réserve de s'assurer de ses compétences en la matière.
- L'agent assurera également un remplacement partiel en comptabilité en l'absence de l'agent titulaire.

Cette organisation passe par la mise à disposition formelle des agents du CCAS auprès de la Commune à compter du 15/09/2025, dans les conditions définies par les conventions, jointes en annexe. (Annexes 1 et 2)

*Il est précisé que les agents concernés ont bien entendu donné leur accord sur cette organisation que les élus saluent car elle permet d'optimiser les ressources internes.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE des modalités de mise à disposition des 2 agents du CCAS auprès des services de la Commune à compter du 15/09/2025.

## FINANCES

### 4/ ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public

Rapporteur : François POMMOIS

L'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la Commune donne lieu au paiement d'une redevance qui est calculée de la manière suivante :

$$\text{RODP} = (0.381 \times \text{population} - 1204) \text{ €} \times \text{coefficient d'actualisation}$$

Cette recette est imputée en fonctionnement au compte 70323 « redevance d'occupation du domaine public communal ».

Le montant de la RODP due au titre de 2025 est de : 1 950 €

$$\text{RODP} = (0.381 \times 6406 \text{ hab.} - 1204) \times 1.5570$$

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE, au titre de l'année 2025, le montant de 1 950 € dû par ENEDIS au titre de la redevance d'occupation par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique**

## **5/ GRDF : redevance d'occupation du domaine public**

Rapporteur : François POMMOIS

La Commune a signé avec GRDF un contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel pour une durée de 30 ans au 01/01/2017.

En contrepartie, GRDF verse chaque année une redevance de fonctionnement dite « R1 ». (4154.40€ en 2024)

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE l'établissement annuel du titre de recette exécutoire pour le montant de la redevance de concession au vu des données transmises par GRDF.**

## **CULTURE**

## **6/ Réseau des médiathèques – convention cadre de fonctionnement**

Rapporteur : Franck VALLEIN

Le réseau des médiathèques d'AQTA a été mis en place en 2019 dans le cadre d'une convention de création d'un service commun.

La première convention était organisée autour de la création du service et de son fonctionnement sur les 1ères années.

Depuis le réseau s'est constitué, s'est développé (notamment avec la navette) et a pris ses marques pour permettre la mise en œuvre de principes communs d'amélioration de la lecture publique sur le territoire.

L'intérêt du service commun n'est plus à démontrer aujourd'hui.

Il convient aujourd'hui de conclure une nouvelle convention afin d'entretenir les principes de fonctionnement mis en œuvre depuis 2019 et fixer les axes de développement futurs. (**Annexe 3**)

Il est notamment prévu :

- Pour AQTA :
  - La coordination du réseau
  - L'engagement de favoriser la médiation et l'accès à la culture pour tous
  - Le soutien aux équipements et outils communs (SIGB, formations...)
  - Le développement de l'offre numérique
- Pour la commune
  - La participation aux instances de gouvernance mis en place (COPIL et groupes de travail)
  - La participation au financement du poste de coordinateur au prorata du nombre d'habitant

- Sa participation au bon fonctionnement du réseau : développement d'actions culturelles, communication, navette...

En termes de tarifs, si chaque commune reste maître de décider et fixer les tarifs d'adhésion aux bibliothèques et médiathèques, les communes se sont accordées pour appliquer de manière harmonisée les tarifs suivants :

- Enfants (0 à 18 ans) : gratuité
- Adultes résidents (1 an) et vacanciers (2 mois) : 10 €
- Famille : 15 €
- Extérieurs : 20 €

Cette convention est prévue pour une durée de 5 années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et fera l'objet d'un suivi annuel.

*M. le Maire précise que la décision de rendre gratuits les abonnements sur Auray n'est pas une décision communautaire mais bien une décision propre à la ville d'Auray.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- APPROUVE les termes de la convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques 2025-2030, ci-annexée,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer

## **TRAVAUX**

### **7/ Ecole Germaine Tillion – Suivi des données collectées par des objets connectés – contrat SMART avec Morbihan Energie**

Rapporteur : Karl HURTAUD

La « ville intelligente » ou « ville connectée » est un concept récent de développement urbain. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des habitants en rendant la ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services. Les capteurs associés à l'éclairage public et aux bâtiments publics constituent l'une de ces technologies.

Lors de la rénovation de l'école publique Germaine Tillion, Morbihan énergie a installé un certain nombre de ces équipements qui permettent de mettre en œuvre des actions de proximité de consommation responsable de l'électricité et du chauffage (pilotage, régulation, suivi des consommations). Il s'agit notamment de

- 2 compteurs d'eau (un maternel, un primaire)
- 1 compteur gaz
- 4 actionneurs multisortie (VMC, ballon d'eau chaude sanitaire)
- 4 sous compteurs électriques (maternelle local, maternelle TGBT, élémentaire TGBT, élémentaire Annexe)
- 44 robinets thermostatiques
- 21 capteurs d'ambiance

Les travaux se sont achevés en décembre 2023 et les robinets thermostatiques ont été posés en juin 2024.

Afin d'autoriser Morbihan Energie à installer ces objets (déjà fait), de définir les conditions d'occupation et d'accès à ces équipements ainsi que d'encadrer l'utilisation des données collectées, un contrat doit être conclu avec Morbihan Energie (Annexe 4)

*La commune ne dispose pas encore de données réellement exploitables.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes du contrat, ci-annexé,
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier

## **ENVIRONNEMENT**

### **8/ Approbation de l'engagement de la commune dans la démarche d'élaboration du Plan de Massif de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) du Massif des Landes Alréennes**

Rapporteur : Nicolas LE GROS

Le Plan de Massif des Landes Alréennes vise à répondre à l'enjeu croissant de prévention et de gestion des feux de forêts et de landes sur un territoire particulièrement sensible, en cohérence avec les orientations du plan interdépartemental DFCI. Il s'agira, à travers une planification opérationnelle à 10 ans (2024-2033), de programmer des actions concrètes de prévention, d'aménagement et de sécurisation du massif forestier et de ses interfaces.

Conformément à l'article L.132-1 du Code Forestier, la première étape de cette démarche consiste à établir un périmètre de massif réglementé.

Considérant que la commune de Pluneret est classée comme commune à risque par arrêté préfectoral et qu'elle présente des enjeux importants en termes de protection des personnes, des biens, des milieux naturels et des activités économiques face au risque incendie,

*Nicolas LE GROS précise que la réglementation a évolué notamment au regard de l'entretien des abords d'habitation qui doivent être débroussaillés pour éviter la propagation du feu. Ces travaux pourront si besoin être faits par la collectivité aux frais des propriétaires défaillants.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'engagement de la commune dans la phase de construction du Plan de Massif des Landes Alréennes, en lien avec les autres collectivités territoriales et les services de l'État concernés. Cette phase de construction se déroulera de 2025 à 2027 ;
- CONFIRME l'intégration de la commune au périmètre du massif, en tant que commune réglementairement classée à risque,
- ADHÈRE aux objectifs du futur plan de massif, notamment :
  - l'élaboration d'un zonage stratégique (interfaces urbain/forêt, zones de propagation),
  - l'amélioration des dessertes DFCI et de la sécurisation des accès,
  - la mobilisation du foncier (acquisition, conventions, DIG),
  - la mise en œuvre d'aménagements sylvicoles et préventifs (OLD, coupures, gestion des landes),
  - l'optimisation des points d'eau et de la gestion forestière à des fins DFCI,
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à la participation de la commune, notamment dans le cadre de groupes de travail, de conventions techniques ou financières liées à l'élaboration du plan,
- DÉSIGNE Nicolas LE GROS comme référent communal pour le suivi et la contribution aux travaux du Plan de Massif, en lien avec les autres communes et partenaires techniques.

## **EDUCATION**

## 9/ Ecole Xavier Grall – Convention de mise à disposition de l'animateur nature

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

Dans le cadre du renouvellement de la labellisation Aire Terrestre Educative obtenue en juillet 2023, l'école Xavier Grall renouvelle sa demande d'intervention de l'animateur nature pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour permettre le bon fonctionnement du service, il est proposé de définir le cadre de ces interventions par une convention de mise à disposition de l'animateur nature entre la Commune de Pluneret et l'école Xavier Grall. (Annexe 5)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de l'animateur nature, ci-annexée,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer.

## MARCHES PUBLICS

### 10/Travaux de construction d'un terrain de tennis recouvert d'une structure aluminium bâchée – avenant n°1

Rapporteur : François POMMOIS

Dans le cadre de l'opération « travaux de construction d'un terrain de tennis recouvert d'une structure aluminium bâchée », le bureau d'études BLEHER Architectes, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre propose les travaux modificatifs suivants :

- Lot n°1 Terrassements – VRD – Aménagements :
- Travaux de tranchée avec pose de 2 fourreaux pour la vidéo-surveillance,
  - Travaux de dévoiement d'un réseau eaux pluviales, de son emplacement initial situé au niveau de la fondation de la structure à l'emplacement situé sous l'espace SAS entre les 2 courts.

Les conséquences financières de ces travaux modificatifs sont récapitulées dans le tableau suivant ;

Lot	Titulaire	Montants notifiés au 17/09/2025			Proposition(s) du maître d'œuvre		
		Marché initial	Avenant(s) cumulé(s)	Total	Montant travaux modificatifs	Nouveau montant de marché	Ecart cumulé
1	Terrassements - VRD - Amgs	COLAS	94 500,01 €	- €	94 500,01 €	9 812,00 €	104 312,01 € 10,38%
2	Démolitions - Gros Œuvre	MGO	111 850,81 €	- €	111 850,81 €	0 €	111 850,81 € 0,00%
3	Charpente - Ossature bois	THETIOT	23 392,81 €	- €	23 392,81 €	0 €	23 392,81 € 0,00%
4	Étanchéité	SOPREMA	32 914,79 €	- €	32 914,79 €	0 €	32 914,79 € 0,00%
5	Menuiseries aluminium	GUILLERMIC	35 880,00 €	- €	35 880,00 €	0 €	35 880,00 € 0,00%
6	Menuiseries intérieures	THETIOT	10 176,00 €	- €	10 176,00 €	0 €	10 176,00 € 0,00%
7	Revêtements de sols	LE BEL	7 044,18 €	- €	7 044,18 €	0 €	7 044,18 € 0,00%
8	Résine synthétique / Rêvêtement	ART DAN	34 161,97 €	- €	34 161,97 €	0 €	34 161,97 € 0,00%
9	Cloisonnement - Isolation	PIKARD	14 030,00 €	- €	14 030,00 €	0 €	14 030,00 € 0,00%
10	Peinture - Nettoyage	ARMOR PEINTURE PLÂTRIE	8 033,39 €	- €	8 033,39 €	0 €	8 033,39 € 0,00%
11	Structure métallo-textile	HTS TENTIQ GMBH	128 235,00 €	- €	128 235,00 €	0 €	128 235,00 € 0,00%
12	Équipements sportifs		- €	- €	- €	0 €	0,00%
13	Plomberie - Ventilation	AEL	10 625,46 €	- €	10 625,46 €	0 €	10 625,46 € 0,00%
14	Électricité CFO-CFA	SVEG	38 785,87 €	- €	38 785,87 €	0 €	38 785,87 € 0,00%
15	Fondations spéciales	PRISER	86 822,78 €	- €	86 822,78 €	0 €	86 822,78 € 0,00%
Total opération HT		636 453,07 €	- €	636 453,07 €	9 812,00 €	646 265,07 €	
TVA 20%		127 290,61 €	- €	127 290,61 €	1 962,40 €	129 253,01 €	1,54%
Total opération TTC		763 743,68 €	- €	763 743,68 €	11 774,40 €	775 518,08 €	

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet d'avenant suivant :
- général n°1 (avenant n°1 du lot 1) d'un montant de 9 812,00 € HT/ 11 774,40 € TTC,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à le signer

**11/Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT :**

**compte-rendu des décisions n°2025-91 à 2025-119 inclus**

Rapporteur : Franck VALLEIN

2025-091	24-juin	Réalisation d'une clôture à Kerfontaine.	JAN TP 56400 Pluneret	1 900,30 €	2 280,36 €
2025-092	24-juin	Création d'un accès pour desservir le hangar de stockage à la Gare.	JAN TP 56400 Pluneret	13 122,30 €	15 746,76 €
2025-093	24-juin	Travaux pour raccordement du site des Jardins de Mémoire au réseau d'eau potable.	LTS LE TUTOUR SERVICES 56400 Sainte Anne d'Auray	2 817,20 €	3 380,64 €
2025-094	27-juin	Renouvellement annuel de la licence Adobe Creative Cloud, pour le service communication.	MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	1 068,88 €	1 282,66 €
2025-095	07-juil	Achat d'un vidéoprojecteur et d'un disque dur externe pour la Maison de l'Enfance, et d'un disque dur externe pour le poste animation nature.	MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	1 402,55 €	1 683,06 €
2025-096	07-juil	Achat de 2 tables pique-nique et 3 bancs pour l'école élémentaire G.Tillion.	UGAP 44338 NANTES	3 261,80 €	3 914,16 €
2025-097	08-juil	Achat de livres pour la Bibliothèque.	LIBRAIRIE AUREOLE 56400 Auray	1 108,07 €	1 329,68 €
2025-098	08-juil	Ajout d'un second lavabo à l'accueil périscolaire.	JS PLOMBERIE 56400 Pluneret	1 079,20 €	1 295,04 €
2025-099	11-juil	Achat d'une tondeuse frontale John Deere 1580.	MS Équipement 22402 Lamballe	35 363,76 €	42 436,51 €
2025-100	11-juil	Achat de mobilier pour l'école publique Germaine Tillion.	SAONOISE DE MOBILIERS DELAGRAVE 77437 Marne La Vallée	2 340,06 €	2 808,07 €

2025-101	18-juil	Prestation de retrait des plaques fibrociments en dépôt sauvage au lieu-dit Le Téno.	DEHE TP Environnement 56000 VANNES	6 520,00 €	7 824,00 €
2025-102	18-juil	Etude géotechnique G2PRO pour la partie rénovation du centre technique municipal.	GEO <sup>2</sup> CONCEPT 29460 Dirinon	1 600,00 €	1 920,00 €
2025-103	18-juil	Contrôle technique pour la création d'un bâtiment administratif et la rénovation des vestiaires au centre technique municipal.	APAVE 59703 Marcq En Baroeul	2 990,00 €	3 588,00 €
2025-104	18-juil	Coordination SPS pour la création d'un bâtiment administratif et la rénovation des vestiaires au centre technique municipal.	APAVE 59703 Marcq En Baroeul	2 090,00 €	2 508,00 €
2025-105	18-juil	Etude géotechnique G2AVP pour la partie rénovation du centre technique municipal.	GEO <sup>2</sup> CONCEPT 29460 Dirinon	2 970,00 €	3 564,00 €
2025-106	21-juil	Honoraires pour le dossier des Jardins de mémoire.	LEXCAP Avocats 35000 Rennes	4 255,00 €	5 106,00 €
2025-107	22-juil	Remplacement du joint de culasse sur le tracteur ARION AB-386-KM	CRA SAS CLAAS 56030 Pontivy	7 692,49 €	9 230,99 €
2025-108	22-juil	Plaques signalétiques pour les Jardins de Mémoire.	MARTIN TECHNOLOGIES 49 430 HUILLE-LEZIGNE	1 077,85 €	1 293,42 €
2025-109	24-juil	Contrôle accès et caméra pour l'école maternelle publique Germaine Tillion.	LEGALLAIS 14200 Hérouville Saint Clain	9 060,07 €	10 872,08 €
2025-110	24-juil	Décapage du sol extérieur situé sous le préau à l'école Germaine Tillion.	RTS Environnement 56400 Pluneret	1 010,00 €	1 212,00 €
2025-111	29-juil	Fournitures pour la désherbeuse.	EZAN 56870 Baden	1 359,79 €	1 631,75 €

2025-112	05 aout	Achat de livres pour la Bibliothèque.	LIBRAIRIE AUREOLE 56400 Auray	1 232,23 €	1 300,00 €
2025-113	05-août	Remplacement de 6 injecteurs sur le tracteur ARION AB-386-KM.	CRA SAS CLAAS 56030 Pontivy	1 654,80 €	1 985,76 €
2025-114	05-août	Remplacement du poteau d'incendie à Sainte Avoye.	SAUR 56400 Auray	2 327,94 €	2 793,53 €
2025-115	05-août	Achat de livres pour la Bibliothèque.	LIBRAIRIE AUREOLE 56400 Auray	1 232,23 €	1 300,00 €
2025-116	05-août	Achat de livres pour la Bibliothèque.	Centre Leclerc 56400 Auray	947,87 €	1 000,00 €
2025-117	08-août	Achat de fleurs pour les espaces verts pendant l'hiver.	Fleurs des 7 îles 56400 Plougoumelen	1 211,50 €	1 332,65 €
2025-118	13-août	Achat d'une table de pique-nique et de deux bancs pour la zone de loisirs de Lanriacq.	UGAP 44338 NANTES	1 880,45 €	2 256,54 €
2025-119	02-sept	Transports des élèves de l'école publique Germaine Tillion à la piscine Alré'O à Auray, pour le 1er trimestre 2025-2026.	AURAY VOYAGES 56400 LE BONO	900,00 €	1 080,00 €

Ndlr : les décisions n°112 et 115 ne sont pas des doublons. Il s'agit bien de 2 engagements de dépenses prévisionnelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

### **DOCUMENT DE TRAVAIL complémentaire**

#### **12/Cession d'une bande de parcelle de 46 m<sup>2</sup> à la SCI MATRIBA – 3 rue André Ampère.**

Rapporteur : Franck VALLEIN

Monsieur SCOURZIC Michel a informé la Mairie qu'il souhaite acquérir le bien cité en objet par l'intermédiaire de sa société, la SCI MATRIBA, et non plus en son nom propre, comme cela avait été indiqué dans la délibération du 27 février 2025.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°20250226/11 en date du 27 février 2025

Monsieur Philippe GOURAUD rappelle que, par courrier du 1<sup>er</sup> août 2024, AQTA fait part à la commune, en sa qualité de gestionnaire du parc d'activités de Kerfontaine, de la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales en changeant notamment la canalisation de l'impasse donnant accès au 5 rue Ampère. Cette nouvelle canalisation a été posée sur le domaine public, évitant ainsi de faire perdurer une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle AK 181, appartenant à la SCI MATRIBA, représentée par Monsieur Michel SCOURZIC, située 3 rue Ampère.

De nouvelles limites parcellaires ont donc été définies par un géomètre suite à cette pose (voir plans ci-joints).

La SCI MATRIBA, représentée par Monsieur Michel SCOURZIC, souhaite acquérir cette bande de terrain de 46m<sup>2</sup> nouvellement créée et cadastrée AK547, en vue d'une extension de son bâtiment conformément au permis de construire obtenu le 09 septembre 2024.

Cette demande avait reçu un avis favorable du bureau municipal du 03/12/2024.

Le service des Domaines a retenu une valeur de 32,78€/m<sup>2</sup>, soit un prix arrondi à 1508 € (avis des Domaines ci-joint du 03/10/2024).

Monsieur SCOURZIC nous a signifié son accord sur ce prix et cette cession le 31/12/2024, étant rappelé que les frais de notaire étaient à sa charge.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- APPROUVE la cession de cette emprise communale de 46 m<sup>2</sup> à la SCI MATRIBA, représentée par M. Michel SCOURZIC, au prix estimé par les Domaines,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Informations :*

*M. le Maire communique les dates des prochaines réunions :*

- 18/09 : Comité syndical Mériadec
- 20/09 : Mégalithes en fête
- 24/09 : Commission culture
- 25/09 : Inauguration statue Sainte Barbe
- 27/09 : Séminaire associatif
- 30/09 : commission travaux
- 01/10 : commission urbanisme
- Du 6 au 9 octobre : semaine bleue
- 23/10 : commission urbanisme
- 25/10 : inauguration du pumtrack
- 12/11 : prochain Conseil Municipal
- 07/12 : Marché de Noël **Ndlr : Marché de noël décalé au dimanche 14 décembre**

*Le maire rappelle la nécessité de prévoir la présence d'élus lors des manifestations, en particulier celle du marché de Noël.*

**Fin de séance : 20H00**

Le Maire,  
Franck VALLEIN



Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre LAURENT